



# Après le rapport du Conseil d'orientation des retraites

PAR JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU (1)

Et si le problème de financement des retraites n'était pas où tout le monde l'attend ? C'est en tout cas la question que l'on peut se poser au vu du rapport du Conseil d'orientation des retraites. Sans surprise, le COR a souligné l'ampleur des besoins de financement des régimes de retraite. Ce n'est pas l'élément nouveau. Le débat peut se poursuivre sur ce point. Mais les simulations ont montré, par rapport aux projections antérieures, que le problème majeur se situait dans les sept à dix années à venir, et non dans les besoins de financement à plus long terme, liés aux évolutions démographiques. En fait les chiffres, rendus publics le 14 avril, démontrent que la retraite est d'abord malade de la crise, de la réduction des emplois et de la stagnation des salaires. Au lieu d'augmenter de 3 à 4 % comme les années antérieures, la masse salariale a baissé de 1,4 % en 2009 ! Un tel creux, que l'on n'a jamais connu de mémoire de statisticien, ne se résorbera que très progressivement, surtout si la faible croissance qui s'annonce se révèle peu créatrice d'emplois. La tentation va alors être grande de faire payer les salariés et les retraités alors que l'État a mobilisé des centaines de milliards d'euros pour sauver les banques et les grandes entreprises.

La branche patronale de la métallurgie, l'UIMM, propose sa solution. Créer un régime de solidarité minimale, financé par l'impôt. Le compléter par un régime d'assurances auquel seraient réservées les cotisations. Coiffer le tout d'un accès à un troisième niveau individuel fondé sur l'épargne. Cette proposition fait éclater le système mis en place à la Libération et développé ensuite. Elle traduit surtout le refus de débattre du partage de la richesse produite. C'est inacceptable. S'il faut réduire les déficits, cela ne doit pas être fait en s'attaquant aux droits des salariés mais en faisant progresser un nouveau partage de la richesse.

La clé est bien sûr une politique de plein-emploi.

Pour y contribuer il faut d'urgence travailler à une réforme du mode de financement qui participe à la réduction de la pression de la finance sur l'activité économique. D'où la proposition d'une réforme en profondeur du financement du système de retraite. Cette réforme permettrait de dégager rapidement des ressources nouvelles. Elle comporterait immédiatement les 3 mesures suivantes :

– la sortie de la politique d'exonération de cotisations patronales, qui coûte aujourd'hui plus de 30 milliards d'euros par an aux finances publiques. C'est, au bas mot, 10 milliards d'euros qui pourraient revenir aux régimes de retraite. Pour cela, une réforme du mode de contribution sociale des entreprises est indispensable. Il faut sortir d'une pure logique d'assurance qui permet aux employeurs les moins vertueux de reporter sur les autres les coûts

liés à leur comportement. En effet, plus l'entreprise réduit ses effectifs et ses salaires, plus elle réduit ses contributions aux régimes sociaux. Nous proposons de transformer la contribution patronale aux institutions sociales (Sécurité sociale et UNEDIC) sur la base d'une modulation des cotisations permettant notamment de tenir compte de leur gestion de l'emploi et du travail ;

– l'extension de l'assiette des cotisations pour la retraite à tous les éléments de rémunération, primes, intéressement, participation. 120 milliards d'euros de rémunérations parasalariales échappent aujourd'hui totalement ou partiellement aux cotisations sociales, si l'on en croit la Cour des comptes. Certes,



**Imposer les revenus financiers des sociétés dégagerait 20 milliards d'euros par an pour les retraites.**

à long terme, cette mesure élargirait les droits à la retraite des cotisants. Mais elle procurerait dans l'immédiat 9 à 10 milliards de ressources supplémentaires ;

– la mise à contribution des revenus financiers des entreprises au moins à hauteur de la cotisation des salariés. Seuls les revenus tirés des placements financiers des personnes physiques sont imposés. Il s'agirait d'instaurer un prélèvement spécifique pour les personnes morales qui perçoivent bon an mal an 250 milliards de revenus financiers. Un prélèvement voisin du niveau de la cotisation patronale retraite rapporterait chaque année 20 milliards d'euros.

Financer à l'horizon 2020 et 2050 les 3 puis 5 points de PIB indispensables pour ouvrir un droit à la retraite pour tous à 60 ans avec un taux de remplacement du revenu d'activité par celui de la pension d'au moins 75 %, aucune pension ne pouvant par ailleurs être inférieure au SMIC, est donc tout à fait crédible. ★

(1) Économiste et syndicaliste.